

MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES POUR LES PRAIRIES ET LES SYSTÈMES HERBAGERS ET PASTORAUX

Projet agro-écologique pour la France



Combiner performance économique et performance environnementale est possible et c'est un enjeu majeur de l'agriculture d'aujourd'hui. Dans cette voie sur laquelle je souhaite engager notre agriculture, il s'agit de faire de l'environnement un atout de notre compétitivité. En effet, réduire le recours aux engrais, aux produits phytopharmaceutiques, au carburant, à l'énergie, c'est un gain immédiat pour les exploitants agricoles. Cela répond aussi à l'enjeu de préserver les ressources naturelles sur lesquelles la production agricole s'appuie.

Telle est l'ambition que nous devons nous fixer. Elle se décline à travers les multiples actions du projet agro-écologique pour la France.

S'agissant de la Politique agricole commune sur la période 2015-2020, mon objectif est de doter les agriculteurs d'outils qui permettent de les accompagner dans cette voie. En particulier, les nouvelles Mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) permettent de reconnaître et de conforter des systèmes de production agricole s'inscrivant dans cette dynamique, de façon adaptée aux enjeux des territoires.

Des MAEC qui répondent à des enjeux localisés sont mises en œuvre sur des parcelles culturales ciblées sur certains territoires (eau, biodiversité, ...) tandis que d'autres MAEC, dites « système », permettent d'appréhender globalement les pratiques des exploitations et prennent en compte simultanément plusieurs enjeux.

Les prairies permanentes jouent un rôle majeur sur le plan agronomique et économique des entreprises qui les exploitent durablement et elles rendent également de multiples services environnementaux.

Les MAEC qui accompagnent le maintien des prairies permanentes, que ce soit la mesure système herbagers et pastoraux ou la mesure localisée de maintien de la richesse floristique d'une prairie naturelle, reposent sur une logique de résultats et non plus seulement une exigence de moyens. Cette approche laisse les agriculteurs libres de choisir la technique la plus adaptée à leur situation, à leur territoire et à leur savoir-faire pour atteindre le résultat fixé.

Ce résultat se mesure par la présence de plantes indicatrices de l'équilibre agro-écologique des prairies permanentes. Le présent guide a pour vocation à accompagner tous les partenaires qui souhaitent s'inscrire dans cette démarche.

Je forme le vœu qu'il contribue à ce que, collectivement, nous nous engagions sur la voie ambitieuse des mesures agroenvironnementales et climatiques.

Stéphane Le Foll,
ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt

Le territoire Vosges du nord - Alsace Bossue

PRÉSENTATION

Le territoire comprend le Parc naturel régional des Vosges du Nord et la totalité de l'Alsace bossue. Il est structuré par trois éléments naturels abondants : la forêt, le grès et l'eau. Au cours du temps, ces éléments ont interagi, et ont 4 unités agricoles se différenciant, par les potentialités du sol et le relief :

- le massif gréseux des Vosges du Nord
- les espaces de transitions
- l'Alsace bossue
- la plaine d'Alsace.

ENJEUX ET TYPES DE MESURES

Le maintien des prairies permanentes du territoire (51,3% de la SAU) est indispensable à la préservation de notre cadre de vie, de notre ressource en eau et de notre patrimoine naturel.

Les enjeux sont :

- le maintien voire l'amélioration des habitats (prairies, cours d'eau) et des espèces (papillons, poissons, chauves-souris) d'intérêt européen ;
- la préservation des ensemble prairiaux biodiversés, et des milieux agricoles humides ;
- la protection de l'avifaune prairiale (Milan royal, pies grièches, Courlis cendré) ;
- le soutien d'une agriculture respectueuse des milieux favorisant des pratiques sur prairies présentant le meilleur équilibre agri-écologique.

Les mesures proposées sur ce territoire concernent :

- un retard des dates de première utilisation des parcelles afin de favoriser la fructification de la flore ;
- une gestion extensive agri-écologique pour éviter la diminution de richesse floristique des prairies ;
- une limitation du chargement animal en général pour éviter la dégradation des terrains et limiter l'apport de sédiments dans les cours d'eau ;
- un maintien voire un développement des surfaces en herbe.

Les cahiers des charges à obligation de résultat

OBJECTIFS

Les deux MAEC (la mesure système herbagers et pastoraux (SHP) et la mesure localisée de maintien de la richesse floristique d'une prairie naturelle (HERBE_07)) reposent sur une logique de résultats afin de :

- maintenir les prairies permanentes à flore diversifiée
- promouvoir les systèmes d'élevage qui valorisent ces surfaces et les exploitent durablement.

OBLIGATION DE RÉSULTAT À VÉRIFIER

Je suis agriculteur et je suis potentiellement intéressé par l'une de ces deux MAEC, quelle est l'obligation de résultat que je dois respecter ?

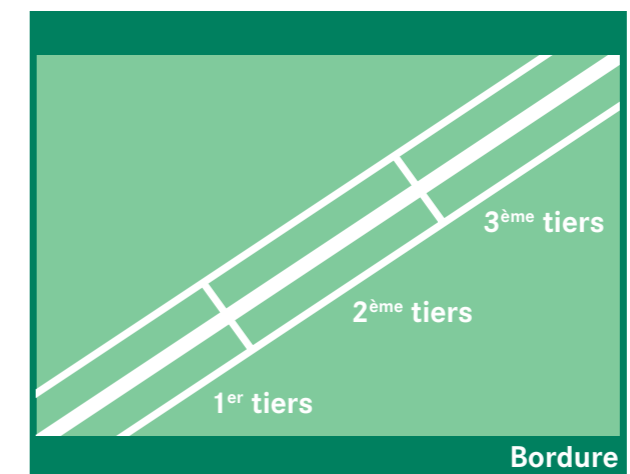
- Avant d'adhérer à la démarche, m'assurer (avec l'appui éventuel de l'opérateur animant la mesure) que j'observe sur les prairies permanentes de mon exploitation, visées par ce cahier des charges, au moins quatre plantes décrites dans ce guide. Ces plantes doivent être présentes sur chaque tiers de la parcelle.
- Conserver cette flore pendant les 5 ans de l'engagement, en m'aidant si nécessaire des préconisations techniques proposées par l'opérateur pour le maintien ou l'adaptation de mes pratiques.

MÉTHODE DE VISITE DES PARCELLES

Lors d'un contrôle, la parcelle sera visitée par un agent de l'Agence de Services et de Paiement. Elle sera parcourue en diagonale afin de tenir compte de l'hétérogénéité de la végétation. Les plantes seront observées le long de cette diagonale, en excluant les bordures (3m).

- Si la parcelle est homogène, la diagonale est simple.
- Si la parcelle est hétérogène, le contrôleur adapte la visite de façon à rendre compte de chaque type de végétation.

Sur chaque tiers de la diagonale, le contrôleur vérifiera la présence d'au moins quatre plantes décrites dans ce guide.



CONTACTS

>> Chambre Agricole Régionale d'Alsace

Daniel BRUA
03.88.70.72.33
06.37.54.12.30
d.brua@alsace.chambragri.fr

>> Parc Naturel Régional des Vosges du Nord / SYCOPARC

Julien LEFORT
03.88.01.49.71 / secrétariat 03.88.03.29.11
j.lefort@parc-vosges-nord.fr

Château / Maison du Parc - BP 24
67290 La Petite Pierre



GUIDE D'IDENTIFICATION DES PLANTES INDICATRICES DE L'ÉQUILIBRE AGRO-ÉCOLOGIQUE DES PRAIRIES

TERRITOIRE DU PARC NATUREL REGIONNAL DES VOSGES DU NORD ET ALSACE BOSSUE

MESURE « SHP » SURFACES CIBLES

Les 20 catégories de plantes

indicatrices de la MAE SHP

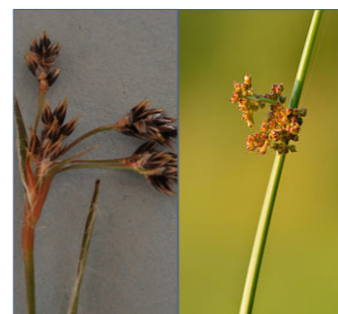
pour la désignation des surfaces cibles



8 - Centaurées ou Serratule



10 - Gesses, Vesces, Luzernes sauv.



11 - Laïches, Luzules, Joncs, Scirpes



13 - Saxifrage, Cardamine des prés



3 - Trèfles



4 - Achillées, Fenouils



14 - Silènes, Lychnis



16 - Renouée bistorte



17 - Menthes, Reine des prés



19 - Pimprenelles ou Sanguisorbes



20 - Campanules



21 - Knauties, Scabieuses ou Succises



22 - Salsifis ou Scorsonères



23 - Rhinanthes



24 - Sauges



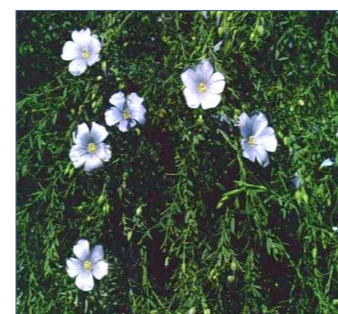
25 - Thyms et origans



27 - Orchidées ou Œillets



28 - Polygales



30 - Lins



32 - Anthyllide vulnéraire

IDENTIFICATION DES PLANTES PAR TIERS

Catégorie de plantes	Exemple			Prairie 1			Prairie 2		
	Tiers	Tiers	Tiers	Tiers	Tiers	Tiers	Tiers	Tiers	
3 - Trèfles	1	2	3						
4 - Achillées, fenouils		X							
8 - Centaurée, Serratule	X								
10 - Gesses, Vesces, Luzernes									
11 - Laïche, Luzule, Jonc, Scirpe									
13 - Saxifrage, cardamine des prés		X							
14 - Silènes ou Lychnis									
16 - Renouée bistorte	X	X	X						
17 - Menthes, Reine des prés									
19 - Pimprenelle, Sanguisorbe									
20 - Campanules									
21 - Knauties, scabieuses, succises									
22 - Salsifis, Scorsonères	X	X							
23 - Rhinanthes	X								
24 - Sauges									
25 - Thyms, Origan			X						
27 - Orchidées, Oeillets									
28 - Polygales		X							
30 - Lins									
32 - Anthyllide vulnéraire			X						
Nombre total de plantes par tiers	4	5	4						

LES MILIEUX ET LES PRATIQUES À PROMOUVOIR

Les prairies permanentes et surtout les prairies naturellement fleuries sont de véritables écosystèmes, offrant gîte et couvert à une multitude d'espèces végétales comme animales, parmi lesquelles les auxiliaires des cultures.

La composition des prairies, leur potentiel agronomique et écologique résulte de l'interaction entre les contraintes naturelles et les pratiques de gestion (nature et date d'utilisation, type et quantité de fertilisation, entretien...). Les pratiques favorables à la biodiversité prairiale :

>> Réaliser des fauches tardives cycliquement

Les fauches précoces (avril à mi-mai) et répétitives banalisent la flore en quelques années. La réalisation de fauche entre le 10 et le 20 juin (et au-delà) permet aux plantes de terminer leur cycle de reproduction (dont les légumineuses), et d'assurer le renouvellement prairial. En cas de fauches précoces de la parcelle, un report de fauche cyclique, d'au moins 15 jours par rapport au dates de coupe habituelles favorisera la diversité floristique.

>> Gérer la pression du pâturage

Un pâturage trop intensif, par les effets du piétinement et des déjections du bétail, est à l'origine de sol nu qui sera colonisé par des espèces dites rudérales souvent indésirables. La durée du pâturage sur une prairie sélectionne une flore qui se développe plutôt par voie végétative comme le Trèfle blanc. Ceci est accentué par la précocité du premier pâturage. Une rotation des troupeaux favorisera une repousse de la végétation et un meilleur équilibre de celle-ci.

>> Adapter la fertilisation, veiller à ne pas dépasser les 40 unités d'azote total

La fertilisation impacte fortement la végétation. Une dose non adaptée et dose non adaptée au type de sol peut entraîner une perte de biodiversité par sélection des espèces favorisées par l'azote comme les graminées, les orties, les rumex, les renouées ou le pissenlit.